



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON-LES-MINES

Séance extraordinaire du 2 octobre 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Simon-les-Mines, tenue le mardi 2 octobre 2018 à 19 h 50, à la salle municipale, 3338, rue Principale, Saint-Simon-les-Mines.

Sont présents :

| | |
|---------------------|---------------|
| M. Gilles Larivière | conseiller #1 |
| M. Paul Tanguay | conseiller #2 |
| M. Richard Rodrigue | conseiller #3 |
| M. André Lapointe | conseiller #4 |
| M. Jean-Yves Busque | conseiller #5 |
| Vacant | conseiller #6 |

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Saint-Laurent.

Est également présente Madame Véronique Fortin, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Renonciation à l'avis de convocation

CONSIDÉRANT l'article 157 du Code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité y assistent;

2018-10-184

À CETTE CAUSE il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque et résolu de renoncer à cet avis de convocation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. Ouverture de la séance

2.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance

Monsieur le maire Martin Saint-Laurent déclare ouverte la séance extraordinaire du 2 octobre 2018.

2.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

2018-10-185

À CETTE CAUSE il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

- 1- **Renonciation à l'avis de convocation**
- 2- **Ouverture de la séance**
 - 2.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance
 - 2.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour
- 3- **Administration générale**
 - 3.1 Autorisation pour la signature d'une entente avec l'employé numéro 7;
- 4- **Période de questions**
- 5- **Levée de la séance**

Adoptée à l'unanimité des conseillers



3. Administration générale

3.1 Autorisation pour la signature d'une entente avec l'employé numéro 7

ATTENDU QU'une rencontre de médiation a eu lieu le 27 septembre 2018;

ATTENDU QUE les parties en sont venues à une entente;

2018-10-186

À CETTE CAUSE, il est proposé par le conseiller Paul Tanguay, appuyé par le conseiller Richard Rodrigue et résolu,

QUE le Maire est nommé afin de signer l'entente et voir à la réalisation de toutes les demandes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été réservée pour le public. *Seules les questions demandant des délibérations seront retenues pour les fins du procès-verbal.*

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-10-187

À 19 h 52, il est proposé par le conseiller Jean-Yves Busque et résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

« Je, Martin Saint-Laurent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Martin Saint-Laurent,
Maire

Véronique Fortin,
Directrice générale et secrétaire-trésorière